



Chers parents,

Le Conseil national de sécurité du vendredi 24 avril 2020, qui détermine les mesures visant à contenir la propagation du COVID-19, s'est réuni et s'est prononcé sur le déconfinement en plusieurs phases.

Phase 1

Le lundi 4 mai et le lundi 11 mai, une partie de la population pourra, si besoin, reprendre le chemin du travail s'il n'est plus possible de travailler à domicile.

Sur proposition/recommandation de la cellule d'évaluation, l'accueil des enfants dans les écoles sera maintenu. Cette réalité risque d'augmenter le nombre d'enfants qui devront peut-être fréquenter l'accueil – garderie.

Pendant cette nouvelle période de suspension des cours, et, en conformité avec les recommandations du gouvernement fédéral, permettez-moi de vous rappeler la priorité accordée aux enfants du personnel médical et de sécurité.

Il faut y ajouter les enfants qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'aide à la jeunesse et pour les enfants de parents n'ayant pas d'autre choix que de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents qui sont un public fragile.

« Dans tous les cas, il est fait appel à la responsabilité collective des parents pour qu'ils envisagent toutes les alternatives de garde possibles n'impliquant pas de personne à risque » (circulaire 7550 du 25 avril 2020).

Pour la période du 04 mai au 15 mai inclus :

L'accueil sera organisé, dès le 4 mai, de 7h30 à 16h30.

Dès ce lundi 27 avril, nous demandons aux parents qui remplissent les conditions professionnelles précisées ci-dessus (voir attestation à prendre sur le site de montjoiefondamental.be) et qui souhaitent bénéficier d'une solution de garde de se signaler par écrit à l'adresse mail :

directionmaternelle@montjoie.be pour les enfants de l'école maternelle et

directionprimaire@montjoie.be pour les enfants de l'école primaire

(si vous avez des enfants dans les deux sections il faudra envoyer le mail aux deux adresses) pour le mercredi 29 avril à 12h.

Passé ce délai, plus aucune inscription ne pourra être prise en considération.

Phase 2

Le lundi 18 mai, accueil des enfants de sixième primaire (6^{ème}) (2 jours par semaine maximum).

Une organisation précise sera communiquée aux parents concernés.

Le lundi 25 mai, si nous en recevons l'autorisation : accueil des enfants de première (1^{ère}) et/ou de deuxième primaire (2^{ème}) (1 jour par semaine maximum).

Une organisation précise sera communiquée aux parents concernés

A partir du 18 mai et jusqu'au 26 juin inclus,

Dans l'esprit de vigilance et en suivant les recommandations de l'Académie royale de Médecine de Belgique, nous allons œuvrer tout au long de ces semaines, pour organiser au mieux l'accueil de vos enfants (avec une limite de nombres d'élèves qui la fréquenteront et sur pré-inscriptions uniquement).

Pour tous les élèves, la garderie sur inscription sera organisée tous les jours de la semaine entre 7h30 et 16h30

Pour cela, en prenant **l'annexe 2.1 (présence à partir du 18 mai), annexe 2.2 (présence à partir du 01 juin) et annexe 2.3 (présence à partir du 15 juin)** sur le site de montjoiefondamental.be, nous vous demandons de compléter le document et de le renvoyer au plus tard le 13 mai pour l'annexe 2.1, le 27 mai pour l'annexe 2.2, et le 10 juin pour l'annexe 2.3 aux adresses suivantes :

Ecole maternelle : directionmaternelle@montjoie.be

Ecole primaire : directionprimaire@montjoie.be

Sous réserve de capacités organisationnelles, certains élèves en difficulté scolaire, quelle que soit leur année d'étude, pourraient être invités à se rendre dans l'école pour renouer le contact avec leur professeur à concurrence de maximum 1 jour par semaine. Un appel téléphonique sera envisagé avec les parents pour ces élèves.

En attendant le plaisir de vous revoir et dans l'attente d'informations plus précises à vous transmettre quant au retour en classe, nous vous souhaitons le meilleur et surtout la santé. Avec l'expression de nos sentiments dévoués,

Les Directions
Valérie Chevalier
Anne Le Riche